



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020
Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020
Délibération N° 2020/246
Création de deux postes de services civiques

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Service civique a été créé par la loi du 10 Mars 2010. Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale, et la mixité sociale, en offrant à chaque personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs d'un projet collectif, en réalisant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Cette plus value pour la collectivité, représente un outil au service de la Jeunesse ajaccienne qui favorise le ciment social, les expériences de vie collective et le rapprochement des citoyens.

La Ville d'Ajaccio a obtenu le renouvellement de l'agrément qui permet d'accueillir des jeunes volontaires, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des populations et sa prolongation (Décision n° CO-2A-19-00001-01), jusqu'au 03 Juin 2022.

Chaque volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 574,67 euros ; la part versée par l'Etat s'élève à 467 euros et la Ville s'engage à verser la somme de 107,67 euros tous les mois au volontaire. Par ailleurs la Ville s'engage à assurer une formation PSC1 (gestes de premiers secours) et mobilise des tuteurs parmi ses cadres pour les accompagner dans leurs missions et formaliser leurs projets d'avenir. Une formation civique et citoyenne doit être proposée par la Ville, en lien avec l'Etat.

Depuis la remise en place du dispositif Service civique, au sein des services municipaux, la Mission Citoyenneté de la DGA Développement social, culturel, sportif et vie des quartiers a accueilli de nombreux jeunes en Mission de Service civique, investis notamment sur des missions de prévention contre les conduites à risques et pour la citoyenneté par la culture et les loisirs.

Nous proposons la création d'un poste pour une mission de 8 mois (Obligation de service hebdomadaire de 24 heures) d'octobre 2020 à juin 2021 pour prévenir les conduites à risques chez les enfants et développer les liens interculturels et intergénérationnels au sein de l'Association de Quartier Pietralba.

Nous proposons également la création d'un poste pour une mission d'une durée de 10 mois (Obligation de service hebdomadaire de 24 heures), d'octobre 2020 à août 2021 pour développer les liens interculturels et intergénérationnels au sein de la direction de la lecture publique (Médiathèque Sampiero).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

La création de deux postes afin d'accueillir deux jeunes volontaires en Mission de Service Civique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Annie SICH, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi du 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020 ;

Considérant la décision n° CO-2A-19-00001-01 de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations qui renouvelle l'agrément accordé à la ville d'Ajaccio pour accueillir des services civiques jusqu'au 3 juin 2022 ;

AUTORISE

La création de deux postes afin d'accueillir deux jeunes volontaires en Mission de Service civique

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

